

MISE EN CONFORMITÉ UNE NOUVELLE JEUNESSE !



2 ANS DE FERMETURE, PUIS...

En septembre 1987, suite à de fortes pertes d'eau provenant des canalisations (1), la piscine est fermée provisoirement, et d'importants travaux sont envisagés. En 1988, une pré-étude recommande à la municipalité la mise en conformité de l'équipement avec une loi de 1981 portant sur l'hygiène, la circulation et le traitement de l'eau. En janvier 1989, les travaux (2) sont lancés par la SADE, originellement Société Auxiliaire des Distributions d'Eau, pour un coût total de 5,5 millions de francs. En juillet 1989, la longue fermeture, ajoutée à la curiosité de retrouver une nouvelle piscine, motivent les visiteurs qui se pressent lors de la réouverture (3)...



LA FOSSE DE PLONGÉE SUR LA TOUCHE

"A l'heure de cet avant-projet, la fosse de plongée a été isolée, et est actuellement désaffectée (...). Sa remise en service ne doit pas être envisagée étant donné le coût prohibitif de cet équipement sportif."

- EXTRAIT PRÉ-ETUDE, 1988



(3) **Vue sur le grand bassin.** A sa réouverture, la piscine connaît une seconde jeunesse, notamment grâce aux aménagements extérieurs réalisés : trampoline, toboggan, chaises-longues, etc.



(1) En creusant plusieurs trous autour des bassins pour détecter les fuites d'eau, les services techniques de la commune constatent que les dégâts sont plus importants que prévu. L'ensemble des canalisations, oxydé par le chlore, se révèle alors hors d'usage.

(2) En plus de la mise aux normes des installations (tuyauterie, carrelage, etc.), plusieurs équipements sont ajoutés : couverture des bassins, recyclage des eaux de lavage des filtres, dispositifs de massage par courants d'eau et d'air, etc.



(3) Quelques jours avant la réouverture, Didier Béguin, Maire de Cosne-Cours-sur-Loire, accompagné de ses adjoints, et Gérard Crétel, directeur de la piscine, viennent constater la fin des travaux.